



Avis d'appel à candidatures pour un parcours artistique en vallée du Thouet

lundi 14 septembre 2020, par [lpe](#)

Sélection de candidats en vue de l'étude pour la réalisation de trois œuvres artistiques sur trois sites, dans le cadre de la commande artistique en vallée du Thouet, liée à la création d'un parcours artistique valorisant les points de vue sur le Thouet.

2ème tranche (2020/2021) // Saint-Généroux, Airvault, Saint-Loup-sur-Thouet (79)

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet souhaite poursuivre un ambitieux programme de commande d'œuvres d'art contemporain, en partenariat avec le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc de Thouars et le Grand Huit, association des écoles d'art publiques de Nouvelle-Aquitaine. L'étude 2020 relative à la tranche 2 doit intégrer dans la réflexion, l'ensemble d'un programme composé de 9 sites proposés en tranche 1 (réalisé en 2017/2019) et 3 (2021/2023). L'engagement du centre d'art de Thouars, des écoles d'art et la création d'un dispositif de professionnalisation spécifique ainsi que le travail engagé avec les collectivités constitue une phase d'expérimentation de la démarche qui est le matériau de la commande. Il s'agit plus largement de pédagogie, de professionnalisation, d'expérimentation et de développement vertueux du territoire.

Le montant réservé à cette opération dans sa phase d'étude est de 15 000€ TTC (soit 5 000€ TTC / artiste - 3 études confiées à 3 artistes retenus). Le montant prévu pour la phase de réalisation est de 100 000€ TTC. Les étapes de ce programme sont présentées pour avis au Conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques. ([Règlement de la consultation ici](#))

Date limite de réception des candidatures : 30 septembre 2020

Sélection par le comité artistique de 3 artistes pour la phase d'étude : octobre 2020

Remise des études par les 3 artistes : fin janvier 2021

A propos :

Labellisé centre d'art contemporain d'intérêt national, le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc de la Ville de Thouars bénéficie du soutien du ministère de la Culture - Drac Nouvelle-Aquitaine, du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, du conseil départemental des Deux-Sèvres, de la Délégation académique à l'Action Culturelle du rectorat de Poitiers.

Le centre d'art a bénéficié des fonds européens FEADER dans le cadre du programme LEADER Nord Deux-Sèvres et de la communauté de communes du Thouarsais.

Le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc est membre de d.c.a / association française de développement des centres d'art, de ASTRE / réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine et de BLA ! / association nationale des professionnels de la médiation en art contemporain.